



Semaine du 13 janvier 2025 au 19 janvier 2025

N° 2888



SOUTENONS NOS ÉTUDIANTS !

Dans un environnement économique incertain, chaque décision doit être prise avec discernement, en tenant compte des impacts à court et à long terme.

Bien que la gestion des coûts reste un enjeu majeur, l'accueil d'un stagiaire ou d'un alternant peut se révéler être une solution à la fois efficace et bénéfique pour nos offices, même dans des périodes difficiles.

Accueillir un stagiaire ou un alternant ne permet pas seulement de répondre à des besoins immédiats, mais aussi d'anticiper des besoins futurs, de repérer des profils prometteurs et de les former selon nos spécificités.

À ce jour, les offices de la Cour accueillent quinze alternants en licence professionnelle Métiers du Notariat (LPMN) et douze alternants en Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN). Grâce à votre soutien, ces jeunes professionnels suivent désormais leur formation dans des conditions optimales et peuvent pleinement s'investir dans leur parcours.

Cependant, trois étudiants en DESN sont toujours à la recherche d'une alternance, tout comme un étudiant en LPMN qui cherche un stage conventionné de seize semaines.

Je vous rappelle que l'OPCO EP propose des financements de l'alternance, qui ont d'ailleurs été revalorisés de manière significative au 1er janvier 2025. Le dispositif, détaillé en actu ci-dessous, permettra d'intégrer ces jeunes talents, dont vous trouverez les cv ci-dessous, dans nos équipes.

Les campagnes de recrutement des prochaines promotions de la LPMN et du DESN débuteront dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne la LPMN, je vous précise qu'il est possible de recruter un alternant « sous réserve de son admission » et qu'il est recommandé d'adresser à l'étudiant **une promesse d'alternance** qui sera prise en compte dans son dossier de candidature.

Enfin, afin de nous permettre d'adapter le nombre d'étudiants à recruter, je vous remercie de bien vouloir prendre quelques instants pour répondre à notre sondage [via ce lien](#). Votre participation nous permettra de répondre plus précisément, en concertation avec l'université, aux besoins de la profession.

Jean-Charles RAULT
Président



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS

Nouveaux critères de prise en charge par l'OPCO EP



- **Contrat de professionnalisation** (réservé aux jeunes de moins de 26 ans).
 - Financement coût pédagogique : 15 €/h au lieu de 9.15 €, soit **1 382 € à la charge de l'employeur au lieu de 4 617 €** pour les 24 mois. Le salaire reste à la charge de l'employeur.
 - Formation notaire tuteur : 40 h maximum x 15 €, soit **600 €**
 - Aide à la fonction tutorale : 6 mois maximum x 230 €, soit **1 380 €**
- **Plan de Développement des Compétences (PDC)** réservé aux salariés non éligibles au contrat de professionnalisation.
 - Coût pédagogique : **15 €/h au lieu de 9.15 €**
 - Frais annexes : **oui** et uniquement sur le conventionnel pour l'ensemble des entreprises
 - Frais de salaire : **25 €/h** et uniquement sur le conventionnel pour l'ensemble des entreprises

A noter que la **Licence professionnelle Métiers du Notariat ainsi que le BTS Collaborateur Juriste Notarial (CJN)** sont éligibles au **contrat d'apprentissage** et qu'en 2025, le Gouvernement reconduira par décret **une aide de 5 000 €** pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis. En outre, les coûts pédagogiques de ces formations sont entièrement pris en charge par l'OPCO EP, sans reste à charge pour l'office.

Découvrez les critères de l'OPCO EP 2025 en cliquant sur [ce lien](#) et ci-dessous la fiche explicative du contrat de professionnalisation.



Retrouvez les cv des étudiants à la recherche d'une alternance ou d'un stage

Alternance DESN : Lucie MARMONTEL, Anna TURPIN et Thomas AUZOU - dès que possible.

Stage conventionné de LPMN : 16 semaines - Brieuc LEMAGNEN - dès que possible.

[cv-desn.pdf](#)

[cv-et-lettre-de-motivation-brieuc-lemagnen.pdf](#)



Formacen

Conformément à la circulaire CSN 2011-7 du 16 novembre 2011, vos heures de formation continue effectuées l'an dernier sont à déclarer sur « FORMACEN » **au plus tard le 31 janvier**.

Pour rappel, cette obligation de formation continue qui s'impose à chaque notaire est de 30h au cours d'une année civile ou de 60h au cours de deux années consécutives, dont au moins 20h sont à consacrer par les nouveaux notaires (nommés depuis moins de 2 ans) à des formations portant sur la gestion de l'office, la déontologie et le statut professionnel (journée d'accueil des jeunes notaires et séminaire obligatoire notaire nouvellement nommé).

Les sanctions applicables en cas de non-respect de cette obligation sont celles d'un manquement à une obligation professionnelle.

Les justificatifs utiles à la vérification du respect de cette obligation doivent être joints à la déclaration effectuée sur FORMACEN.

Déclarez vos heures de formation sur Formacen **via ID.NOT.**

Consultez la fiche pratique et le guide utilisateur en PJ.

[guide-utilisateur-notaire.pdf](#)

[fiche-pratique-formacen-nvp-janv-fev-2015.pdf](#)



Message du Référent LCB-FT

Mes chers confrères,

Vous avez reçu (ou allez recevoir) une sarbacane du CSN. Elle contient des modèles et des informations importantes sur la mise en place de vos procédures en matière de LCB-FT.

La lecture s'avère ardue même pour ceux, que je félicite et remercie à cette occasion, qui ont bouclé le cycle de formation en e-learning.

Je reste disponible pour vous informer, vous accompagner et vous aider car c'est la mission que j'ai acceptée.

En revanche, vous comprendrez bien que je ne peux, ni les membres ou permanents de la chambre, me substituer à vous pour l'apprentissage de ces règles nouvelles.

Aussi, avant toute sollicitation, et sauf urgence, je vous remercie instamment de finaliser votre cycle de formation accessible avec une clé IDNot [via ce lien](#).

Votre bien dévoué confrère.

Philippe Fiévet
Référent LCB-FT

[cp-nvp-370-formation-lcb-ft.pdf](#)



Conférences "Optimiser la transmission de votre entreprise"

La Chambre organise avec l'Unofi une conférence sur le thème « **Optimiser la transmission de son Entreprise** », de 18h à 20h :

- **le mardi 25 février 2025** à la CCI de Saint-Lô animée par Mme Nadia RENAULT et Me Bruno SAINTE-BEUVÉ, président de l'arrondissement.
- **le mardi 4 mars 2025** à la CCI de Lisieux, animée par Mme Nadia RENAULT et Me Cécile BUREL, vice-présidente de la Chambre.

Cette conférence étant destinée aux chefs d'entreprise, vous pouvez d'ores et déjà transmettre l'invitation ci-dessous à vos clients susceptibles d'être intéressés par la transmission de leur entreprise.

Inscriptions en ligne ci-dessous :

- [mardi 25 février à Saint-Lô](#),
- [mardi 4 mars à Lisieux](#).

Les notaires et leurs collaborateurs sont également conviés à cette conférence, afin de vous permettre d'accompagner vos clients.

En PJ les invitations.

[invitation-ch-ca-caen-st-lo-2025.pdf](#)

[invitation-ch-ca-caen-lisieux-2025.pdf](#)

DDFIP, il est confirmé que les abattements de l'article 1594 F s'appliqueront à l'ensemble des situations concernées.

L'effet des délibérations des conseils départementaux instaurant l'abattement prévu par l'article 1594 F ter aux biens situés dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) emporte application de ce même abattement jusqu'au 31 mai 2025 pour les acquisitions de biens cités à ce même article :

- situés dans les communes classées en zone FRR depuis le 1er juillet 2024, et qui étaient antérieurement classées en ZRR ;
- situés dans les communes classées en zone FRR depuis le 1er juillet 2024, mais qui n'étaient pas classées en ZRR antérieurement ;
- situés dans les communes classées ou bénéficiant des effets du classement en ZRR au 30 juin 2024 et non classées en zone FRR à compter du 1er juillet 2024.

[ddfip14-carte-zrr-frr-2024.pdf](#)



Rappel : Médailles d'honneur du travail

La chambre envisage d'organiser une cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail en fin d'année 2025, afin de récompenser les collaborateurs du notariat.

La médaille d'honneur du travail comporte quatre échelons, selon l'ancienneté :

- Argent : 20 ans
- Vermeil : 30 ans
- Or : 35 ans
- Grand Or : 40 ans

La chambre prendra en charge les frais liés à l'achat et à la gravure des médailles.

Les candidatures doivent être déposées par les candidats avant le 30 avril 2025, pour la promotion du 14 juillet suivant.

Vous retrouverez ci-dessous :

- [le dossier à remplir par le postulant](#),
- le guide de la démarche en ligne en PJ,
- [le formulaire des demandes](#) à remplir par l'office avant le 31 janvier 2025.

Nous vous tiendrons informés dans les prochains fils d'infos de la date et des modalités de participation à la cérémonie.

Nous espérons vivement que cette initiative connaîtra un grand succès, car elle sera l'occasion de valoriser les compétences, l'intégrité et les qualités humaines de nos collaborateurs.

[guide-de-la-demarche.pdf](#)

Rappel : Comité Mixte - Aides

Nouvelle étape dans la modernisation du Comité mixte.

Vous devez à présent, pour bénéficier des aides diverses, vous connecter à une plateforme.

Allocations vacances :

La plateforme est ouverte depuis le 2 janvier dernier et la clôture est prévue le dimanche 31 mai 2025, au-delà de cette date aucune connexion ne pourra se faire.

Bourses d'études :

Ouverture des inscriptions le 1er juin 2025 et clôture le 31 octobre 2025.

Aide à la complémentaire santé :

Ouverture des inscriptions le 2 septembre 2025 et clôture le 31 octobre 2025.

A télécharger en PJ le guide d'utilisation pour réaliser vos demandes d'allocations sur la plateforme, ainsi que la «Brochure des Œuvres Sociales du Notariat».

Pour toutes difficultés, contactez le Comité mixte : contact.agcm-comite-mixte@notaires.fr

[brochure-csn-cm-2025.pdf](#)

[manuel-dutilisation-salarie.pdf](#)



Journée d'étude DDFIP Calvados

La Direction départementale des Finances publiques du Calvados a convié les notaires et les formalistes des offices à une journée d'étude qui s'est tenue le 6 décembre dernier.

Retrouvez dans le document à télécharger, les thèmes abordés :

- Evolution des ventes immobilières dans le département sur la période 2021-2024 ;
- Dématérialisation des échanges via Tele@ctes ;
- Traitement et le suivi des déclarations de succession ;
- Organisation des travaux de fin d'année (dépôt des actes...) ;
- Qualité des actes déposés (refus / rejet).

[ppt-ddfip14-je-06122024-vdef.pdf](#)



Actualité scientifique de l'ICREJ en janvier

Découvrez l'actualité scientifique de l'Institut Caennais de Recherche Juridique de janvier en cliquant sur [ce lien](#).



Trip Normand : Nouveautés 2025

Nouveau site internet à visiter en cliquant sur [ce lien](#).

- Carte membre dématérialisée (lors du renouvellement de votre carte en avril 2025),
- Géolocalisation des partenaires,
- Codes vacances et partenaires ski accessibles sur votre espace personnel,
- Historique des commandes.

Nouvelle brochure 2025, à consulter en cliquant sur [ce lien](#).

Découvrez [l'offre billeterie](#), [les offres du moment](#), [le tuto connexion internet](#).



Déclaration LSN RC - Plateforme DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, [en cliquant sur ce lien](#).

CLÉS REAL

29
JANV.

[S'inscrire](#)

26
FÉVR.

[S'inscrire](#)

12
MARS

[S'inscrire](#)

02
AVRIL

[S'inscrire](#)

23
AVRIL

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Janvier

21

RÉSEAUX SOCIAUX ET
TECHNIQUES DE PRISE DE
PHOTO : Les outils de vente de la
négociation notariale

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU
DIVORCE ET E-DCM

28

RECUL DU TRAIT DE COTE

Mars

13

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC
LES CONSULTANTS en visioDU
CRIDON DE PARIS

17 - 18

TOUR D'HORIZON DES
PRINCIPALES DIFFICULTES
PRATIQUES RENCONTREES
EN MATIERE DE PLUS-
VALUES IMMOBILIERES
rencontrées en matière de
plus-values immobilières

Avril

25

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
DÉTECTIONS, OUTILS ET
SOLUTIONS

29

SCI, SARL DE FAMILLE, HOLDING
: LES MODES DE DÉTENTION DU
PATRIMOINE FAMILIAL

Juin

05

ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
SUCCESSION ET DONATIONS

11

LES SUCCESSIONS
INTERNATIONALES

Novembre

06

ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE



Accédez à votre wishlist

Stage BTS CJN

14

07/03 au 18/03/2025 et juillet 2025

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

DEZERT

ORNE

AGENDA DES ÉLUS

20
JANV.

Réunion des membres de la Chambre des notaires.

SUCCESSIONS

Calvados :

HARANG PATRICK
ROULLIER JOCELYNE
MOISAN YVETTE
LAVARAGUE Jean
MALO FREDERIC
BERTRAND SYLVAIN
HEREL BERNARD
DUPLESSIS PATRICE
PILLON JANINE
VASNIER CYRILL
MOREL NATHALIE

Manche :

VALLEY MARYVONNE
HESLOT JAMES
MONTREUIL PATRICE
DELOUYE JULIEN
MESMIN GERARD
MAGRIN René

Orne :

CHYNACKY Jacques
DE SAINT GUILHEM SEBASTIEN
PAUL HENRI
CHAPON Claude

PALETTE BOULLENGER
CHRISTIAN
MAUGER SEBASTIEN
THOMAS JEAN PIERRE
GATIEN MARTINE
GODEFROY Catherine
BATARD GUILAINE
HAMON THIERRY
THOMAS JEAN PIERRE
JORET PASCAL
DUBOURGUAIIS MICHEL
DEVEAUX BERNARD
VANDEN BERGHE PHILIPPE
DOMIN Anthony Luc Benoît David
BARBEY MARIE ANTOINETTE
TREMAUVILLE STEPHANE
FLAMBARD Simonne
MIGUET ÉPOUSE BARRIER
Marie-Josèphe
BARBEY MARIE ANTOINETTE
DUGUEY Marie
LECARPENTIER Jeannine
Marguerite Albertine
DUGUEY Anne

Autres :

DANGER Philippe
KUNKEL Jacques
MOULIN Edmond
LEPETIT Gilbert, camille, serge,
gabriel
MARDAN DANA



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)